

PREAVIS N° 07/2020

Préavis 07/20
CG du 07.12.2020

BUDGET 2021

Au Conseil Général de Chavannes-le-Veyron

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget de fonctionnement 2021 établi par la municipalité se présente comme suit :

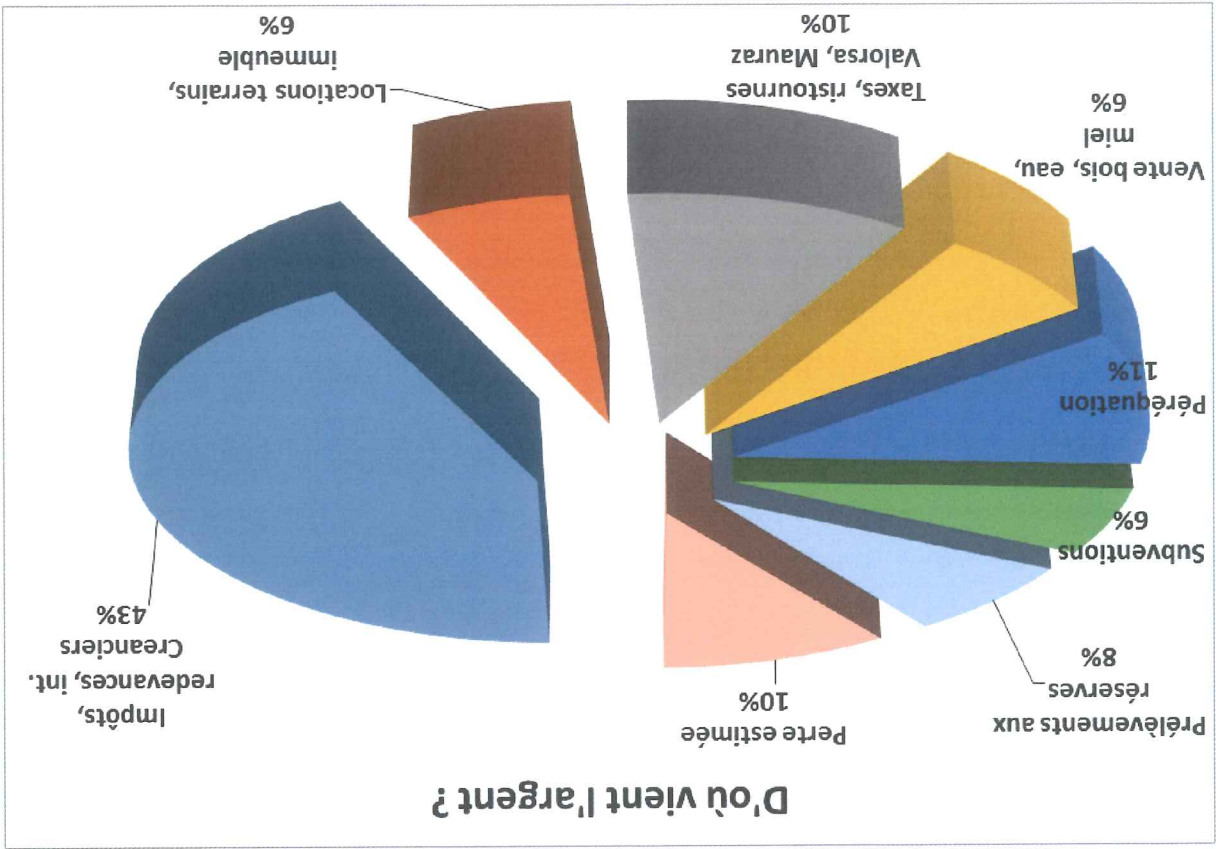
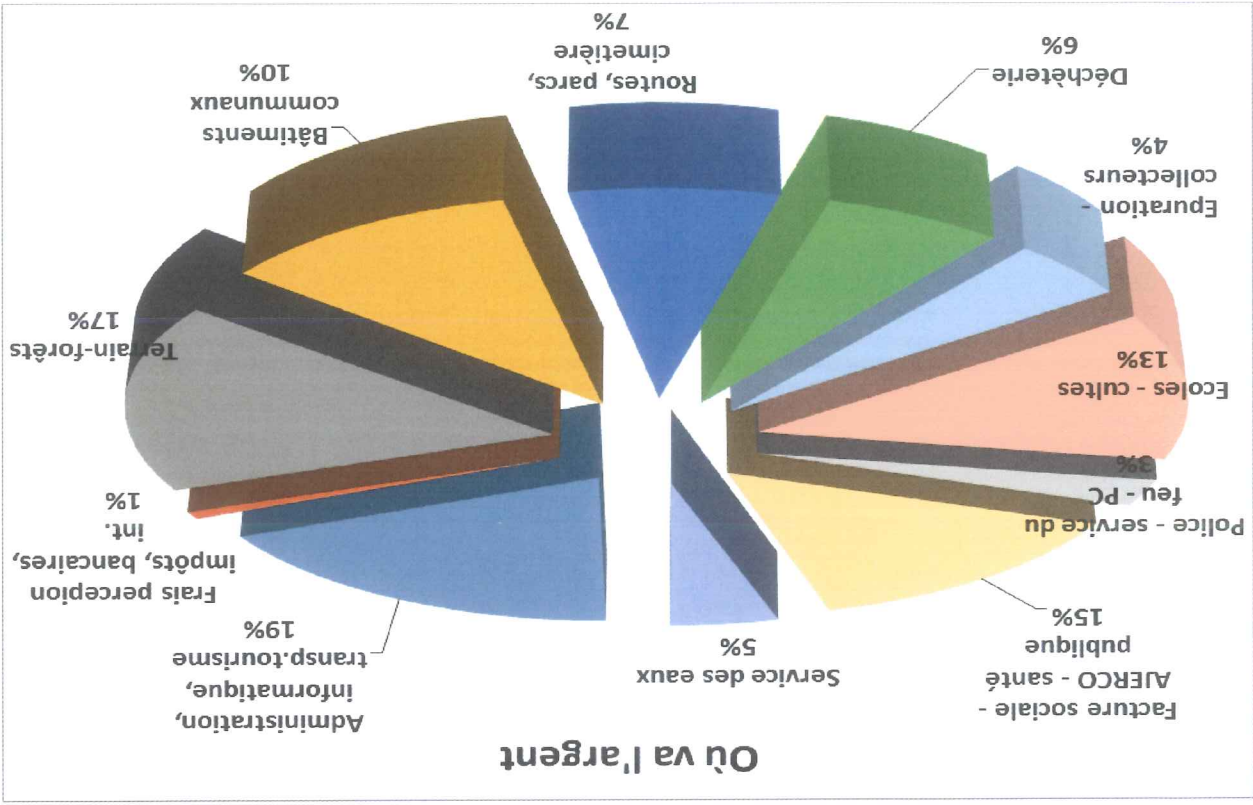
| | | |
|---------------------------------------|------------|------------------|
| Dans les charges | CHF | 706'046.25 |
| Dans les revenus | CHF | 638'912.00 |
| Soit un excédent de charges de | CHF | 67'134.25 |

A ce résultat, il faut ajouter des charges calculées pour CHF 25'660.00 (amortissements obligatoires et virements aux fonds de réserve) et déduire les produits calculés pour CHF 49'660.00 (prélèvements dans les réserves), ce qui donne une marge d'autofinancement négative de **CHF 91'134.25**.

Cette marge d'autofinancement ou Cash-flow devrait permettre à la commune de financer les investissements votés ou à voter, sans devoir recourir à des emprunts. Malheureusement, pour la 3^{ème} année consécutive, cette marge est négative et la commune devra puiser dans les réserves pour le fonctionnement courant et les investissements. Dans le contexte conjoncturel actuel, les recettes fiscales ont été évaluées avec prudence, avec un taux d'impôt baissé à 75 %. Quelques rentrées supplémentaires éventuelles seront les bienvenues, mais ne suffiront pas à couvrir les excédents de charges.

La commune est bénéficiaire de la péréquation intercommunale, mais la facture sociale lui coûte CHF 59'482.00, y compris avec l'accord Canton-communes proposé par l'UCV. Les acomptes pour l'accueil de jour du préscolaire et parascolaire sont souvent budgétés trop haut, et un retour en fonction de l'utilisation des structures d'accueil est ristöurné l'année d'après, mais les acomptes prévus devront être versés en 2021.

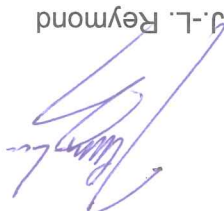
Pour plus de détails, des commentaires sont mentionnés sous certains postes du budget.



C. Rochat
Secrétaire



J.-L. Reymond
Syndic



Au nom de la Municipalité

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2020.



- d'adopter le projet de budget 2021 qui représente un excédent de charges de CHF 67'134.25

DECIDE :

- vu le préavis municipal N° 07/2020 relatif au budget 2021
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Conclusion

La Municipalité vous propose d'accepter le budget 2021 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 67'134.25, en soulignant que tout sera mis en œuvre pour éviter des dépenses supplémentaires.

Proposition de la Municipalité